

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Le dix-sept septembre deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 10 septembre 2020.

DÉCISIONS

1°/ RETROCESSION RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'intégrer la route desservant la rue des écoles au patrimoine communal afin de régulariser une situation existante de fait depuis de nombreuses années (Construction de l'école publique, désaffectée depuis). Cette voie est aussi l'unique accès aux logements communaux situés dans cet espace. L'entretien et l'aménagement de cette voie est réalisée depuis de nombreuses années par la commune. La dernière opération effectuée lors de l'aménagement du bourg en 2008.

Sur le cadastre, la route d'accès appartient actuellement à un particulier qui accepte de la rétrocéder à la commune, à la condition que la commune prenne en charge les frais de bornage et de notaire. La parcelle section I n° 1225 devra être divisée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la rétrocession de la rue des Ecoles dans le patrimoine routier communal et de prendre en charge les frais liés à cette opération.

2°/ AVENANT 1 – LOT 9 PEINTURE : RENOVATION LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider l'avenant n°1 relatif au lot 9 – Peinture et sol souple, concernant la rénovation d'un logement 2 Rue des Ecoles. Lot attribué à l'entreprise POUILLAUDE Peinture de LOCMINE, sur la base d'une enveloppe de travaux de 5337.10 € HT soit 6404.52 € TTC.

Il est apparu nécessaire de peindre les radiateurs conservés, dépenses non prévues sur le devis initial, entraînant les modifications suivantes :

- Ajout d'une prestation de 385.00€ HT soit 462.00€ TTC

Après modification le montant des travaux s'élève désormais à 5722.10 € HT soit 6866.52 € TTC.

3°/ CONVENTION SDIS

Monsieur le maire informe l'assemblée que le SDIS – Service départemental d'incendie et de secours, demande l'acceptation d'une convention favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire et demandant la gratuité des heures de garderie hors repas et goûter. Actuellement 5 enfants sont concernés.

Le conseil municipal décide de valider ladite convention et de laisser les repas ou goûters pris à la charge des bénéficiaires.

4°/ VALIDATION DU LOT 2 GROS ŒUVRE – RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis reçu après consultation directe, relatif au lot 2 – Gros œuvre concernant la rénovation de la mairie et la création d'un réseau de chaleur. La commune est en attente d'un troisième. La validation interviendra après réception de la 3^{ème} offre.

5°/ FICHES CIRCUITS DE RANDONNEES

La commune a acheté auprès de l'office du tourisme de Pontivy 80 fiches circuits.

L'office du tourisme de Pontivy Communauté vend ces fiches circuits à 0.20€ l'unité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de les revendre, en mairie, au même prix de 0.20€ l'unité, somme qui sera constatée sur la régie communale.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

7-1°/ PONTVY COMMUNAUTE – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Par délibération N°07CC01.09.20, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Les représentants volontaires pour la commune sont :

- Mme L'HOSTIS LE DIAGON Stéphanie et Mr LE LIBOUX Claude,

7-2°/ PONTVY COMMUNAUTE – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le maire informa l'assemblée de la délibération du conseil communautaire de Pontivy Communauté en date du 1er septembre 2020 instaurant la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts.

Madame Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON est portée volontaire.

7-3°/ TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI – MODIFICATION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi, suivant la grille ci-dessous :

Service ALSH du Mercredi AM										
Quotient familial	-600		601 à 900		901 à 1300		1301		Extérieur & non inscrit	
Horaires	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total	tarif détaillé	montant total
Garderie 7H30-9H00										
7h30-8h	0,40 €	0,40 €	0,45 €	0,45 €	0,50 €	0,50 €	0,60 €	0,60 €	2,10 €	2,10 €
8h-8h30	0,40 €	0,80 €	0,45 €	0,90 €	0,50 €	1,00 €	0,60 €	1,20 €	0,60 €	2,70 €
8h30-9h	0,40 €	1,20 €	0,45 €	1,35 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,80 €	0,60 €	3,30 €
Quotient familial	-600		601 à 900		901 à 1300		1301		Extérieurs	non inscrit
Horaires	tarif détaillé		tarif détaillé		tarif détaillé		tarif détaillé		tarif détaillé	tarif détaillé
Alsh 9h-16H30										
9h-12H00	2,40 €		2,70 €		3,00 €		3,60 €		5,10 €	5,10 €
9H-13H + repas	6,20 €		6,60 €		7,00 €		7,80 €		9,30 €	11,70 €
12H-16h30 +repas	6,40 €		6,83 €		7,25 €		8,10 €		9,60 €	12,00 €
13H-16H30	2,60 €		2,93 €		3,25 €		3,90 €		5,40 €	5,40 €
Garderie 16H30-19H00										
16h30-17h + goûter	0,90 €	0,90 €	0,95 €	0,95 €	1,00 €	1,00 €	1,10 €	1,10 €	2,60 €	2,60 €
17h-17h30	0,40 €	1,30 €	0,45 €	1,40 €	0,50 €	1,50 €	0,60 €	1,70 €	0,60 €	3,20 €
17h30-18h	0,40 €	1,70 €	0,45 €	1,85 €	0,50 €	2,00 €	0,60 €	2,30 €	0,60 €	3,80 €
18h-18h30	0,40 €	2,10 €	0,45 €	2,30 €	0,50 €	2,50 €	0,60 €	2,90 €	0,60 €	4,40 €
18h30-19h	0,40 €	2,50 €	0,45 €	2,75 €	0,50 €	3,00 €	0,60 €	3,50 €	0,60 €	5,00 €

Tout dépassement d'horaire de fermeture : 12€ la 1/2 heure

INFORMATIONS

1°/ RECTIFICATION VALIDATION LOT 3 - COUVERTURE – RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Monsieur le maire a validé en date du 12/08/2020 le devis du lot 3-Couverture, de la SARL QUIDU pour un **montant de HT de 3873.50€ soit 4648.20 € TTC** (délibération n° 75 du 23/07/2020), comme suit :

L'entreprise SARL QUIDU de SAINT THURIAU devis de couverture qui comprend :

- la rénovation du logement pour un montant HT de 2826.50€ soit 3391.80 € TTC,
- le rebouchage de l'emplacement de la cheminée pour un montant HT de 1047.00€ soit 1256.40 € TTC,

Pour un total de travaux de 3873.50€ HT soit 4648.20€ TTC.

La présente décision annule et remplace la délibération n° 45 du 28/05 2020 qui avait validée un montant de travaux HT de 2826.50€ soit 3391.80 € TTC,

1°/ POINT RENTREE SCOLAIRE :

A la rentrée : 74 enfants (7 TPS sont attendus dans les prochains mois). (82 élèves en 2019-2020).

Les enfants sont répartis en 4 classes :

TPS-PS-MS - les lundis/mardis/vendredis - 17 élèves

GS-CM2 - 22 élèves

CP-CE1 - 14 élèves

CE2-CM1 - les lundis/mardis/jeudis - 21 élèves

Restaurant scolaire : en moyenne 60 enfants prennent leur repas chaque jour

ALSH du mercredi :

Mercredi 2 septembre : cantine : 9 enfants et ALSH : 9 enfants,

Mercredi 08 septembre : cantine : 10 enfants et ALSH : 11 enfants départ entre 17H et 18H30

Mercredi 16 septembre : cantine : 14 enfants et ALSH : 13 enfants départ entre 17H et 18H30

- Pas d'enfant des communes extérieures

- 1 famille scolarisée à l'extérieur mais résidente à Guern

3°/ REPAS DES AÎNES

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la réunion de la commission vie locale, en date du lundi 14 septembre, il a été décidé de ne pas organiser le repas des aînés en raison des risques liés au covid-19 et de l'impossibilité de respecter les règles de distanciation à l'intérieur de la salle.

Des colis seront distribués aux personnes de 70 ans et plus soit 280 personnes.

4°/ LOYER DU LOGEMENT 2 RUE DES ECOLES

Monsieur le maire informe l'assemblée, que le logement sis 2 Rue des écoles pourra être proposé à la location à compter du 3 octobre 2020.

Il convient donc de fixer la classification et le loyer de cet appartement, T4, comprenant :

1 cuisine, 1 séjour, 3 chambres, 1 WC et une salle d'eau et 1 Cave

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de classer ce logement en catégorie communale et de fixer le prix du loyer à 408.53 € et la cave 16€ soit un loyer total de 424.53€.

5°/ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Madame GUILLEMOT Marianne en charge de la commission scolaire, périscolaire, enfance, jeunesse et sport, informe l'assemblée de la conception d'un dépliant à l'attention des enfants, leurs exposant les dates, la mise en place du conseil des enfants et leur futur rôle. Un kit de nécessaire de travail leur sera offert par la commune.

Le conseil municipal des enfants sera constitué de 9 enfants, 3 CE2, 3 CM1 et 3 CM2, scolarisés à l'école des Korrigans.

- lundi 28 septembre : présentation en classe du projet à l'école par les élus de la commission
- la semaine du 28 Septembre au lundi 5 octobre: : Délai de réflexion des enfants pour poser la candidature
- Lundi 5 Octobre: les élus adultes passeront à l'école pour récupérer les candidatures
- La semaine du 5 au 12 Octobre: Campagne électorale de candidats
- Lundi 12 Octobre 10h30: élections à La Ruche (demande d'autorisation parentale et conception de cartes électorales)
- Lundi 2 Novembre: premier conseil à la Ruche après l'école de 16h30 à 17h30.

6°/ SPECTACLE DE NOËL

Madame GUILLEMOT Marianne en charge de la commission scolaire, périscolaire, enfance, jeunesse et sport, informe l'assemblée que le spectacle de Noël sera animé par Croc conte, pour un montant de 500€.

Il sera présenté aux enfants le vendredi 18 décembre à 14H.

7 °/ LOCAL KINESITHERAPEUTE

Les travaux d'aménagement du local de kinésithérapie (cloisons et rénovation de l'installation électrique et se sont achevés le 8 septembre 2020. Les travaux de peinture et finition sont en cours. L'activité de kinésithérapie peut être envisagée dans ces locaux dès début octobre. Reste à poser les opacifiants aux fenêtres.

8°/ QUESTIONS DIVERSES :

8-1°/ VOIRIE 2020 : ENTREPRISE EIFFAGE :

Plusieurs élus ont constatés des défauts de signalisation sur les différents chantiers :

- pas de signalisation des décaissements,
- pas de plan de circulation quand une déviation était nécessaire,
- Pas ou peu de panneaux signalant le chantier en cours.

Prochain conseil municipal : jeudi 15 octobre 2020 à 20h30

